

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue le **18^e** jour du mois de **janvier** de l'an **2021**, à **19 h 30**, via la plateforme Zoom, à laquelle sont présents :

Présences :

- M. Philippe Pagé, maire
- M. Pierre Bellerose, conseiller
- M. Enzo Marceau, conseiller
- Mme France Thibault, conseillère
- Mme Lucie Cormier, conseillère
- Mme Anne-Marie Merrien, conseillère
- M. Nicolas Rudloff, conseiller

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Philippe Pagé, maire, constate le quorum à 19 h 38 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Mme Julie Vaillancourt, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente et agira à titre de secrétaire d'assemblée.

2021-01-001

1.1 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Anne Marie Merrien

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les points suivants soient ajoutés à l'ordre du jour :

- 8.3 Dépôt au programme d'aide financière du MAPAQ pour l'élaboration d'un plan de développement d'une communauté nourricière
- 8.4 Demande de lettres d'appui pour le dépôt au programme d'aide financière pour l'élaboration d'un plan de développement d'une communauté nourricière
- 9.3 Demande au Fonds régions et ruralité (FRR) pour le changement des luminaires de nos installations sportives et acceptation de la soumission

QUE les points suivants soient reportés à la prochaine séance :

- 3.6 Canal Info + - Demande de participation financière
- 7.1 Gestion des plastiques agricoles

QUE l'ordre du jour modifié suivant soit adopté en laissant le point « Varia » ouvert.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1.** Adoption de l'ordre du jour
- 1.2.** Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2020
- 1.3.** Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2020 (budget)
- 1.4.** Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2020 (dépôt du projet de règlement de taxation)

2. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTION DES CITOYENS

- 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT**
 - 3.1. Adoption des comptes à payer – Décembre 2020
 - 3.2. Journal de facturation – Décembre 2020
 - 3.3. Adoption des dépenses incompressibles pour l'année 2021
 - 3.4. Adhésion 2021 à l'Association des directeurs généraux du Québec
 - 3.5. Programme de soutien aux politiques familiales municipales
 - 3.6. Partenariat 2021 – Université de Sherbrooke
 - 3.7. Renouvellement d'assurances avec la Mutuelle des municipalités du Québec
 - 3.8. Université de Sherbrooke – Dépôt des rapports des mandats de l'automne 2020
 - 3.9. Demande d'appui pour le projet de loi C-213, loi édictant la Loi canadienne sur l'assurance médicaments

- 4. LÉGISLATION**
 - 4.1. Adoption du règlement 2020-06 concernant une Politique incitative à l'achat de couches lavables
 - 4.2. Adoption du règlement 2020-07 décrétant l'imposition du taux de taxes, des conditions de perceptions, des compensations et des tarifs pour l'année 2021
 - 4.3. Commission de la toponymie – Attestation d'officialisation du nom de la halte routière

- 5. SÉCURITÉ PUBLIQUE – AUCUN SUJET**

- 6. TRANSPORT ET VOIRIE – AUCUN SUJET**

- 7. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**
 - 7.1. Waste Management – Renouvellement de l'entente
 - 7.2. Utilisation de l'écocentre domestique de la Ville de Val-des-Sources
 - 7.3. Fonds vert – Subvention annuelle 2020

- 8. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 8.1. Dépôt de la liste des permis émis du mois de décembre 2020
 - 8.2. Offre de service – Inspecteur municipal en bâtiment et environnement
 - 8.3. Dépôt au programme d'aide financière du MAPAQ pour l'élaboration d'un plan de développement d'une communauté nourricière
 - 8.4. Demande de lettres d'appui pour le dépôt au programme d'Aide financière pour l'élaboration d'un plan de développement d'une communauté nourricière

- 9. LOISIRS ET CULTURE**
 - 9.1. Destination Saint-Camille – Subvention 2021
 - 9.2. Le P'tit Bonheur de Saint-Camille – Subvention 2021
 - 9.3. Demande au Fonds régions et ruralité (FRR) pour le changement des luminaires de nos installations sportives et acceptation de la soumission

- 10. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

- 11. CORRESPONDANCE**
 - 11.1. Copie de la correspondance

- 12. VARIA**

- 13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE

2021-01-002

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2020 et qu'ils renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Lucie Cormier

Appuyé par Pierre Bellerose

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2020 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE

2021-01-003

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2020 (budget)

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2020 concernant le budget et qu'ils renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par Nicolas Rudloff

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2020 concernant le budget soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE

2021-01-004

1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2020 (dépôt du règlement de taxation 2021)

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2020 concernant le dépôt du règlement de taxation 2021 et qu'ils renoncent à la lecture du procès-verbal;

Il est proposé par France Thibault

Appuyé par Pierre Bellerose

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 14 décembre 2020 concernant le dépôt du règlement de taxation 2021 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE

2 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Aucun citoyen présent en visioconférence.

3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

2021-01-005

3.1 Adoption des comptes à payer – Décembre 2020

Il est proposé par Anne-Marie Merrien

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la secrétaire-trésorière adjointe soit et est autorisée à payer les comptes saisis du 5 décembre 2020 au 15 janvier 2021, selon la liste remise aux membres

du conseil au montant de cent trente-trois mille cinq cent quarante-deux dollars et quatre-vingt-huit cents (133 542,88 \$).

ADOPTÉE

3.2 Journal de facturation – Décembre 2020

Les membres du conseil prennent connaissance du journal de facturation.

2021-01-006

3.3 Adoption des dépenses incompressibles pour l'année 2021

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a remis, à chacun des membres du conseil, une copie des dépenses incompressibles du budget 2021;

CONSIDÉRANT QUE le montant des dépenses incompressibles est de sept cent cinquante-et-un mille cent cinquante-neuf dollars et cinquante-neuf cents (751 159,59 \$) sur un budget d'un million cent trente-quatre mille six cent vingt-et-un dollars et cinquante-neuf cents (1 134 621,59 \$);

Il est proposé par Enzo Marceau

Appuyé par Pierre Bellerose

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil adopte la liste des dépenses incompressibles 2021 déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE

2021-01-007

3.4 Adhésion 2021 à l'Association des directeurs municipaux du Québec

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil souhaitent que la directrice générale soit membre de l'ADMQ;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale bénéficie d'un support technique grâce à cette adhésion;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé France Thibault

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la directrice générale adhère à l'ADMQ pour l'année 2021 au montant de quatre cent quatre-vingt-quinze dollars (495 \$), taxes en sus.

QUE la directrice générale adhère également à l'option assurance de l'ADMQ pour un montant de trois cent quatre-vingt-dix dollars (390 \$), taxes incluses.

ADOPTÉE

2021-01-008

3.5 Programme de soutien aux politiques familiales municipales

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- Augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;

- Appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour;

ATTENDU QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille a présenté en 2020-2021 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

ATTENDU QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

Il est proposé par Lucie Cormier

Appuyé par Pierre Bellerose

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise Madame Julie Vaillancourt, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer au nom de la Municipalité du canton de Saint-Camille tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2020-2021.

QUE le conseil confirme que Madame Lucie Cormier est l'élue responsable des questions familiales.

ADOPTÉE

2021-01-009

3.6 Partenariat 2021 – Université de Sherbrooke

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille est partenaire au Programme d'intervention dans les communautés depuis 2019;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a permis à la Municipalité d'avoir deux équipes d'étudiants à la session d'été et celle d'automne pour effectuer des mandats ciblés par le conseil municipal et qui sont en lien direct avec la planification stratégique;

Il est proposé par Nicolas Rudloff

Appuyé par Anne-Marie Merrien

Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE la Municipalité verse la cotisation obligatoire de cent dollars (100 \$).

QUE la Municipalité verse une contribution volontaire pour l'appui au programme de mille dollars (1 000 \$).

ADOPTÉE

2021-01-010

3.7 Renouvellement d'assurances avec la Mutuelle des municipalités du Québec

Il est proposé par Anne-Marie Merrien

Appuyé par France Thibault

Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE le contrat d'assurances de la Municipalité avec la Mutuelle des Municipalités du Québec soit renouvelé pour l'année 2021.

ADOPTÉE

3.8 Université de Sherbrooke – Dépôt des rapports et mandats de l’automne 2020

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose aux membres du conseil les deux rapports des équipes d’étudiants de l’Université de Sherbrooke pour les mandats suivants :

- Développer un sondage pour les PME et les coopératives de Saint-Camille afin de connaître leurs besoins et les problématiques vécues au sein de leur entreprise;
- Rapport de recherche sur la perception de Saint-Camille auprès de la population externe.

2021-01-011

3.9 Demande d’appui pour le projet de loi C-213, loi édictant la Loi canadienne sur l’assurance médicaments

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ne souhaitent pas s’ingérer dans des paliers gouvernementaux dont la Municipalité n’a pas compétence;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par France Thibault

Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE le conseil ne donne pas suite à cette demande.

ADOPTÉE

4 LÉGISLATION

2021-01-012

4.1 Adoption du règlement 2020-06 concernant une Politique incitative à l’achat de couches lavables

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille désire mettre en œuvre un programme de subventions pour inciter les jeunes parents de son territoire à acheter des couches lavables, un choix écologique et économique;

CONSIDÉRANT QU’un bébé utilise près de 5 000 couches jetables avant son seuil de propreté;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire réduire les impacts environnementaux de son territoire;

CONSIDÉRANT QU’un avis de motion du présent règlement a été donné à cet effet par le conseiller Nicolas Rudloff lors de la séance du 7 décembre 2020 et qu’un projet de règlement a été déposé lors de la même séance;

CONSIDÉRANT QU’une copie du présent règlement a été transmise aux membres du conseil présents au plus tard deux (2) jours ouvrables avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l’avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l’article 445 du Code municipal;

Il est proposé par Nicolas Rudloff

Appuyé par Pierre Bellerose

Et résolu à l’unanimité des conseillers présents

QUE le règlement 2020-06 concernant une politique incitative à l'achat de couches lavables et réutilisables soit adopté.

QUE cette nouvelle politique incitative à l'achat de couches lavables soit communiquée rapidement à la population.

ADOPTÉE

2021-01-013

4.2 Adoption du règlement 2020-07 décrétant l'imposition du taux de taxes, des conditions de perceptions, compensations et tarifs pour l'année 2021.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille a adopté son budget pour l'année 2021 qui prévoit des revenus égaux aux dépenses qui y figurent;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 205 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une municipalité locale peut, par règlement, assujettir au paiement d'une compensation pour services municipaux, les propriétaires d'un immeuble visé aux paragraphes 5, 8 et 10 de l'article 204 de cette même loi;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une municipalité locale peut, par règlement, imposer un tarif pour financer les services qu'elle offre;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une municipalité locale peut régler le nombre de versements, la date des versements ainsi que les modalités d'application de l'intérêt sur les versements échus de la taxe foncière et des tarifs;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du règlement a été dûment donné par la conseillère Lucie Cormier à la séance régulière du conseil tenue le 7 décembre 2020 et qu'un projet de règlement a été déposé par la directrice générale lors de la séance extraordinaire du 14 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été transmise aux membres du Conseil présents au plus tard deux (2) jours juridiques avant la séance à laquelle le présent règlement doit être adopté et que tous les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture, conformément à l'article 445 du *Code municipal*;

Il est proposé par Lucie Cormier

Appuyé par Nicolas Rudloff

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille adopte le règlement 2020-07 décrétant l'imposition du taux de taxes, des conditions de perception, des compensations et tarifs pour l'année 2021.

ADOPTÉE

4.3 Commission de la toponymie – Attestation d’officialisation du nom de la halte routière

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose aux membres du conseil l’attestation de la Commission de la toponymie du Québec concernant l’officialisation du nom de la halte routière de Saint-Camille.

5 SÉCURITÉ PUBLIQUE – AUCUN SUJET

6 TRANSPORT ET VOIRIE – AUCUN SUJET

7 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

2021-01-014

7.1 Waste Management - Renouvellement de l’entente

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille a une entente avec Waste Management pour la disposition des déchets;

CONSIDÉRANT QUE l’entente doit être renouvelée;

Il est proposé par France Thibault

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l’unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille renouvelle l’entente avec Waste Management pour la disposition de ses déchets au prix de 68,96 \$ la tonne métrique plus la redevance de 23,575 \$, taxes en sus.

QUE Julie Vaillancourt, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à signer cette entente au nom de la Municipalité du canton de Saint-Camille.

ADOPTÉE

2021-01-015

7.2 Utilisation de l’écocentre domestique de la Ville de Val-des-Sources

CONSIDÉRANT l’offre envoyée aux municipalités pour l’utilisation de l’écocentre domestique de la Ville de Val-des-Sources;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille a l’environnement au cœur de ses priorités;

Il est proposé par Nicolas Rudloff

Appuyé par France Thibault

Et résolu à l’unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille accepte cette offre de service de la Ville de Val-des-Sources au coût de huit dollars (8 \$) par unité d’évaluation résidentielle.

QUE Monsieur Philippe Pagé, maire et Madame Julie Vaillancourt, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer cette entente au nom de la Municipalité du canton de Saint-Camille.

ADOPTÉE

7.3 Fonds vert – Subvention annuelle 2020

La directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne aux membres du conseil que la Municipalité a reçu la subvention du Fonds vert pour l'élimination des matières résiduelles au montant de sept mille trente-neuf dollars et soixante-huit cents (7 039,68 \$).

8 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Dépôt de la liste des permis émis du mois de décembre 2020

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose aux membres du conseil la liste des permis émis au mois de décembre 2020.

2021-01-016

8.2 Offre de service – Inspecteur municipal en bâtiment et environnement

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille a besoin d'une ressource en matière d'inspection municipale en bâtiment et environnement;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont l'obligation d'appliquer certains règlements provinciaux, dont les règlements suivants:

- *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22);*
- *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r.35.2).*

CONSIDÉRANT QUE toute municipalité locale doit, en vertu de l'article 35 de la *Loi sur les compétences municipales*, désigner une personne pour tenter de régler les mésententes visées à l'article 36 et suivants de la LCM;

CONSIDÉRANT QUE la firme Consultants GTE a soumis une offre de service pour l'application des règlements d'urbanisme, de nuisances et la réalisation des tâches liées aux articles 35 et 36 de la *Loi sur les compétences municipales*;

CONSIDÉRANT QUE la personne chargée d'appliquer les règlements d'urbanisme est l'inspecteur en bâtiment et environnement;

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur en bâtiment et environnement est donc, par le fait même, le fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et certificats en vertu du paragraphe 7° du premier alinéa de l'article 119 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE certaines lois provinciales et certains règlements qui en découlent réfèrent à la notion de fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et certificats en vertu du paragraphe 7° du premier alinéa de l'article 119 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par Lucie Cormier

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité confie le mandat d'inspection municipale en bâtiment et environnement à la firme Consultants GTE selon les termes et conditions mentionnées dans le contrat et l'offre de service.

QUE Monsieur Dominic Gauthier soit désigné au titre d'inspecteur en bâtiment et environnement aux fins d'application des règlements d'urbanisme et de ce fait est le fonctionnaire responsable de la délivrance des permis et certificats en vertu du paragraphe 7° du premier alinéa de l'article 119 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* appliquant les différents règlements municipaux qui réfèrent au titre d'Inspecteur et les différents règlements provinciaux dont les règlements suivants:

- *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22);*
- *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (Q-2, r.35.2);*

QUE Monsieur Dominic Gauthier soit désigné pour appliquer le règlement de nuisances de la Municipalité et tenter de régler les mésententes visées à l'article 36 et suivant de la LCM.

QUE Monsieur Jeannot Lemay, inspecteur des travaux publics soit nommé afin d'agir en cas d'absence ou d'urgence de la personne désignée;

QUE la directrice générale, Julie Vaillancourt et le maire, Philippe Pagé soient autorisés à signer le contrat de services pour une durée de six (6) mois.

ADOPTÉE

2021-01-017

8.3 Dépôt au programme d'aide financière du MAPAQ pour l'élaboration d'un plan de développement d'une communauté nourricière

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) lance un appel à projets pour soutenir l'élaboration d'un plan de développement de communauté nourricière (PDCN);

CONSIDÉRANT QUE les PDCN sont des démarches concertées qui visent à réaliser un portrait des acteurs, des infrastructures, des activités et des initiatives qui sont liés au système alimentaire sur un territoire donné et définir ses potentiels de développement;

CONSIDÉRANT QUE les PDCN visent l'établissement d'une vision commune et de nouvelles pistes de solution en matière d'aménagement du territoire, pour le développement d'une communauté nourricière, en vue d'assurer une plus grande autonomie alimentaire et une meilleure résilience à l'égard de nombreux enjeux, comme celui des changements climatiques;

CONSIDÉRANT l'effervescence de nombreux projets agroalimentaires en cours actuellement à Saint-Camille, des synergies potentielles que ces projets pourraient avoir entre eux et des bénéfices envisagés pour la communauté;

CONSIDÉRANT QUE ces objectifs et ces actions potentielles s'inscrivent directement dans l'énoncé de vision de la planification 2020-2030 de la Municipalité appelant à mettre en valeur le caractère "agriculteur" singulier de la communauté et au développement d'une plus grande autonomie alimentaire;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Anne-Marie Merrien

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE Madame Julie Vaillancourt, directrice générale et secrétaire-trésorière, soit autorisée à déposer une demande à ce programme au nom de la Municipalité du canton de Saint-Camille.

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille mandate la Corporation de développement socioéconomique de Saint-Camille à réaliser ce plan de développement d'une communauté nourricière

QUE la Municipalité s'engage à soutenir financièrement la démarche selon les paramètres fixés par le programme.

ADOPTÉE

2021-01-018

8.4 Demande de lettres d'appuis pour le dépôt au programme d'aide financière pour l'élaboration d'un plan de développement d'une communauté nourricière

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) lance un appel à projets pour soutenir l'élaboration de plan de développement de communauté nourricière (PDCN);

CONSIDÉRANT QUE les PDCN sont des démarches concertées qui visent à réaliser un portrait des acteurs, des infrastructures, des activités et des initiatives qui sont liés au système alimentaire sur un territoire donné et définir ses potentiels de développement;

CONSIDÉRANT QUE les PDCN visent l'établissement d'une vision commune et de nouvelles pistes de solution en matière d'aménagement du territoire, pour le développement d'une communauté nourricière, en vue d'assurer une plus grande autonomie alimentaire et une meilleure résilience à l'égard de nombreux enjeux, comme celui des changements climatiques;

CONSIDÉRANT l'effervescence de nombreux projets agroalimentaires en cours actuellement à Saint-Camille, des synergies potentielles que ces projets pourraient avoir entre eux et des bénéfices envisagés pour la communauté;

CONSIDÉRANT QUE ces objectifs et ces actions potentielles s'inscrivent directement dans l'énoncé de vision de la planification 2020-2030 de la Municipalité appelant à mettre en valeur le caractère "agriculteur" singulier de la communauté et au développement d'une plus grande autonomie alimentaire;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Municipalité du canton de Saint-Camille à déposer une demande au programme pour ces raisons;

CONSIDÉRANT QU'UN tel projet pourrait enrichir la démarche de PDZA piloté par la MRC des Sources, qu'il s'inscrit dans les orientations de l'Agenda local 21 de la MRC des Sources et rejoint plusieurs initiatives de la MRC, telles que le projet Banque de terre et le projet Synergie Estrie.

Il est proposé par Anne-Marie Merrien

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille demande à la MRC des Sources d'appuyer la démarche municipale par une lettre d'appui au projet.

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille demande à la Table de coordination agroalimentaire et forestière (TACAF) des Sources, qui regroupe les intervenants agroalimentaires de la MRC, d'appuyer la démarche municipale par une lettre d'appui au projet.

ADOPTÉE

9 LOISIRS ET CULTURE

2021-01-019

9.1 Destination Saint-Camille – Subvention 2021

CONSIDÉRANT QUE Destination Saint-Camille est un acteur important dans la Municipalité notamment pour le centre le Camillois;

CONSIDÉRANT QUE Destination Saint-Camille est la porte d'entrée pour la location des salles du Camillois, incluant les locations gratuites offertes aux organismes;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Lucie Cormier

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille verse une subvention de quatorze mille dollars (14 000 \$) à Destination Saint-Camille pour l'année 2021.

QUE ladite subvention soit versée en deux versements de sept mille dollars (7 000 \$) chacun, le premier versement le ou avant le 20 janvier 2021 et le deuxième versement le ou avant le 15 juin 2021.

ADOPTÉE

2021-01-020

9.2 Le P'tit Bonheur de Saint-Camille – Subvention 2021

CONSIDÉRANT QUE le P'tit Bonheur est un acteur important dans la Municipalité du canton de Saint-Camille;

Il est proposé par Anne-Marie Merrien

Appuyé par Nicolas Rudloff

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille verse une subvention de trois mille cinq cent quatre-vingt-cinq dollars et cinquante cents (3 585,50 \$) au P'tit Bonheur pour l'année 2021.

QU'un montant additionnel de mille dollars (1 000 \$) soit versé au P'tit Bonheur pour le prêt de leurs locaux durant l'année 2021.

QUE ladite subvention soit versée en deux versements de deux mille deux cent quatre-vingt-douze dollars et soixante-quinze cents (2 292,75 \$) chacun, le premier versement le ou avant le 20 janvier 2021 et le deuxième versement le ou avant le 15 juin 2021.

ADOPTÉE

2021-01-021

9.3 Demande au Fonds régions et ruralités (FRR) pour le changement des luminaires de nos installations sportives et acceptation de la soumission

CONSIDÉRANT QUE les lumières de nos installations sportives sont désuètes et très énergivores;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec offre une subvention d'un remboursement de 100 % de l'achat des luminaires;

CONSIDÉRANT QUE le remplacement de ces luminaires touche deux objectifs précis de la planification stratégique du conseil municipal ainsi que certains objectifs de l'Agenda 21 de la MRC des Sources;

***Il est proposé par Nicolas Rudloff
Appuyé par Enzo Marceau
Et unanimement résolu***

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille dépose une demande au Fonds région et ruralité (FRR) volet local à la MRC des Sources

QUE la Municipalité accepte la soumission de DH Éclairage inc. au montant de six mille sept cent vingt dollars et vingt-neuf cents (6 720,29 \$), taxes incluses, sous condition de l'acceptation de la demande au FRR local.

ADOPTÉE

10 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Aucun citoyen présent en visioconférence.

11 CORRESPONDANCE

11.1 Copie de la correspondance

La directrice générale et secrétaire-trésorière remet une copie de la correspondance aux élus municipaux.

12 VARIA

2021-01-022

13 LEVÉE DE LA SÉANCE

***Il est proposé par Pierre Bellerose
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

QUE la présente séance soit levée à 20 h 07.

ADOPTÉE

Philippe Pagé
Maire

Julie Vaillancourt
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Je, Philippe Pagé, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Philippe Pagé, Maire

